

« Séminaire JAS » pour se conformer à la réglementation BIO japonaise

Pour exporter des vins certifiés Bio UE vers le Japon

Pour exporter des vins certifiés Bio UE vers le Japon, depuis le 1er octobre 2022, il est désormais possible d'utiliser la certification JAS ainsi que son logo.

Un accord d'équivalence existe entre la Commission Européenne et le Ministère de l'Agriculture japonais (MAFF) permet d'appliquer une certification JAS sur les exportateurs européens mais il ne couvre pas encore la catégorie Alcools et Spiritueux.

Une période de transition est en cours jusqu'au 30 septembre 2025, durant laquelle les vins certifiés BioCE peuvent être exportés avec leur logo Eurofeuille habituel. **À partir du 1er octobre 2025**, tous les vins faisant référence à l'Agriculture Biologique devront obligatoirement arborer le logo JAS et être certifiés selon le règlement JAS. Bien que cette certification soit encore facultative, les acheteurs japonais demandent déjà la présence du logo JAS sur les bouteilles exportées. Ainsi, obtenir la certification JAS devient essentiel pour les exportateurs désireux pénétrer efficacement ce marché.

L'obtention de la certification JAS ne s'applique que sur les vins et leurs processus de transformation (de la vinification à la commercialisation). Elle implique notamment la réalisation d'un séminaire JAS obligatoire pour les responsables du système qualité et ceux en charge des processus de transformation des vins.

Formation

<p>4 heures (0,5 jour)</p> <p>Horaires : 8h30 – 12h30 Sessions : 23 septembre 2024 – Formation à distance – Places disponibles D'autres sessions pourront être organisées ultérieurement, n'hésitez pas à nous contacter pour en être informé.</p> <hr/> <p>500 € HT</p>	<p>Pour qui ?</p> <p>La formation JAS est nécessaire pour les personnes de votre structure impliquées dans le processus JAS et qui auront la charge de la gestion de la certification JAS : Grading Manager et Grading staff, ainsi que Production Management Director (PPMD).</p>	<p>Quelle pédagogie ?</p> <p>Alternance de quiz et retours d'expériences</p>	<p>Les pré-requis</p> <p>Cette formation nécessite de connaître la réglementation BIO UE applicable à l'entreprise</p>
---	---	---	---

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Comprendre les fondamentaux de la certification JAS
- Lister les exigences réglementaires JAS appliquées à la transformation des raisins en vin
- Identifier les étapes du processus de certification JAS

CONTENU DE LA FORMATION

1. Introduction Principes fondamentaux, contexte réglementaire et tendances de marché
2. « JAS organic standards » pour la transformation agro-alimentaire : Règles de composition et d'étiquetage, etc.
3. « JAS technical criteria » pour la transformation agro-alimentaire : Qualification du « production process management (PPM) director », de l'équipe du PPM, du « Grading manager » et de l'équipe du Grading, Règles internes, etc.
4. « Grading rules » : Inspection, enregistrements, etc.
5. Processus de certification : Demande, audit initial, séminaire JAS, certification, renouvellement, etc.

INFO TARIF

Le tarif de la formation s'élève à 500 € HT.

Une réduction de 50% est appliquée sur le prix de la formation dès le second participant pour une même session issu de la même société.